

25 fév 2011 -16:25

## Conseil des ministres du 25 février 2011

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 25 février 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 25 février 2011, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil des ministres, le Premier ministre Yves Leterme, le ministre des Finances Didier Reynders et la ministre de l'Emploi Joëlle Milquet ont commenté les principales décisions. Le Conseil des ministres était consacré en grande partie à l'organisation du contrôle prudentiel sur les marchés financiers selon le modèle dit "twin peaks" et l'exécution des mesures de l'accord interprofessionnel.

Une série d'arrêtés royaux et de projets de loi mettent en œuvre la proposition du gouvernement issue de la médiation sur l'accord interprofessionnel (communiqué de presse suit ultérieurement).

Yves Leterme a parlé d'une bonne proposition équilibrée qui favorise la compétitivité de notre économie et comprend également des mesures sociales.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a définitivement approuvé le nouveau modèle de contrôle sur les institutions financières selon le modèle dit "twin peaks". Il entrera en vigueur le 1er avril 2011. Ce modèle attribue un rôle important à la Banque nationale de Belgique en matière de contrôle des banques, tandis que la CBFA contrôlera les marchés financiers. Monsieur Luc Coene, actuellement vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique, est nommé gouverneur à partir du 1er avril 2011. Il remplacera Monsieur Guy Quaden, auquel le Premier ministre Yves Leterme et le ministre des Finances Didier Reynders ont rendu hommage pour la manière dont il a dirigé la Banque nationale de Belgique pendant ces douze dernières années.

Le Conseil des ministres a également prolongé le mandat de quatre directeurs de la Banque nationale de Belgique, à savoir Jan Smets, Marcia De Wachter, Jean Hilgers et Françoise Masai qui est nommée vice-gouverneur.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication  
externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

25 fév 2011 -16:25

Appartient à Conseil des ministres du 25 février 2011

## Mesures emploi

Approbation des projets de loi et d'arrêtés relatifs à l'exécution de la proposition de médiation du gouvernement

Approbation des projets de loi et d'arrêtés relatifs à l'exécution de la proposition de médiation du gouvernement

Le Conseil des ministres a approuvé des projets de loi et d'arrêtés relatifs à l'exécution de la proposition de médiation du gouvernement fédéral qui amendent positivement le projet d'accord interprofessionnel des partenaires sociaux.

Voir fichier associé ci-dessus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 504 85 13  
<http://www.milquet.belgium.be>

25 fév 2011 -16:25

Appartient à [Conseil des ministres du 25 février 2011](#)

## Twin peaks

Evolution des structures de contrôle du secteur financier vers un modèle bi-polaire, dit "Twin peaks" -  
Deuxième lecture

Evolution des structures de contrôle du secteur financier vers un modèle bi-polaire, dit "Twin peaks" -  
Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal (\*) qui met en oeuvre l'évolution des structures de contrôles du secteur financier. Le projet a été adapté aux remarques du Conseil d'Etat et de la Banque centrale européenne.

Ce projet vise à faire évoluer l'architecture de contrôle du secteur financier belge d'un modèle de contrôle intégré vers un modèle bipolaire, dit "Twin Peaks", qui doit traduire, sur le plan structurel, les deux finalités majeures dudit contrôle :

- maintenir la stabilité macro- et microéconomique du système financier, sous la responsabilité de la Banque Nationale de Belgique (BNB) ;
- assurer un traitement honnête, équitable et professionnel des clients (règles de conduite), sous la responsabilité de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

L'architecture de contrôle du secteur financier en Belgique se situera ainsi dans la ligne de ce qui est devenu le courant porteur en Europe, tout particulièrement au sein de la zone euro.

La mise en oeuvre du modèle Twin Peaks implique que la mission de contrôle prudentiel individuel des acteurs du système financier qui peuvent détenir des fonds de clients soit transférée de la CBFA à la BNB. La Banque exercera cette compétence outre sa mission de surveillance macro-économique.

La CBFA, quant à elle, devra développer son action dans le domaine du contrôle du respect des règles de conduite applicables aux intermédiaires financiers afin d'assurer un traitement honnête, équitable et professionnel de leurs clients.

Le projet d'arrêté royal vise à mettre en oeuvre ce modèle Twin Peaks qui nécessite la révision de pas moins de 25 lois et de certains de leurs arrêtés royaux d'exécution.

(\*) portant exécution de l'article 26 de la loi du 2 juillet 2010 modifiant la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, ainsi que la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque Nationale de Belgique, et portant des dispositions diverses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier  
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce  
extérieur et des Affaires européennes  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>